

FXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18e séance du mardi 23 avril 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis Nº 2023/69 de la Municipalité du 21 décembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'adopter le Plan biodiversité de la Ville de Lausanne ;
- 2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 1'000'000.- pour financer la réalisation de mesures en faveur de la biodiversité telles que décrits dans le présent rapport-préavis ;
- 3. d'accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable pour un montant de CHF 1'000'000.- et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
- 4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées ;
- 5. d'approuver la réponse au postulat de Mme Marie-Thérèse Sangra et consorts « Pour mettre fin à la pénurie de logement pour la faune ailée de nos villes ! » ;
- d'approuver la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Des gestes simples au quotidien pour petits et grands pour la préservation des espèces dans nos jardins, terrasses et balcons en ville »;
- 7. d'approuver la réponse au postulat de Mme Karine Roch et consorts « Pour des pratiques d'entretien des espaces verts et des espaces publics réellement respectueuses des insectes et de la biodiversité » ;
- 8. d'approuver la réponse au postulat de M. Alain Hubler et consorts « Des mini-forêts Miyawaki pour Lausanne ? » ;

- 9. d'approuver la réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! » ;
- 10. d'approuver la réponse au postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts « Pour une renaturation des rives du lac conciliant les besoins de la biodiversité et des loisirs »;
- 11. d'approuver la réponse au postulat de Mme Diane Wild et consorts « Du lierre plutôt que des tags ! » ;
- 12. d'approuver la réponse au postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts « Travaux à Lausanne - profitons des synergies pour mettre en oeuvre le réseau écologiqu lausannois sans tarder » ;
- 13. d'approuver la réponse au postulat de Mme Françoise Piron « Comment combattre l pénurie de logement pour les oiseaux en ville ? ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi vingt-trois avril deux mille vingt-quatre.

Le président :

Le secrétaire :